



# Notice d'information

## Hospitalisation à Domicile (HAD)

### après Chirurgie Cardiaque



Madame, Monsieur,

Vous allez être opéré du cœur dans le Service de Chirurgie Cardiaque des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

**A l'issue de votre hospitalisation, nous vous proposons de rentrer à votre domicile dans le cadre d'une Hospitalisation A Domicile – HAD.**

Cette notice d'information vous explique :

- Ce qu'est une HAD,
- Les avantages de l'HAD,
- Comment se déroule l'HAD.

**Lors de la consultation préopératoire avec votre chirurgien, vous pourrez discuter avec lui de l'HAD et de sa mise en place.**

L'équipe de Chirurgie Cardiaque

### L'HAD, c'est quoi ?

**L'Hospitalisation à Domicile – HAD** est une hospitalisation à temps complet au cours de laquelle les soins sont effectués à votre domicile.

L'HAD permet de **rentrez à votre domicile à l'issue de votre hospitalisation** dans notre service de chirurgie cardiaque **en toute sécurité avec une qualité optimale des soins.**

**Un médecin coordonnateur de l'HAD** organise vos soins et votre surveillance en étroite collaboration **avec votre médecin généraliste et l'équipe de chirurgie cardiaque.** Une équipe d'infirmières assure votre surveillance et vos soins 2 fois par jour. Un kinésithérapeute vous accompagne à votre domicile dans votre rééducation fonctionnelle.

Une **permanence téléphonique est assurée sept jours sur sept, 24h sur 24** pendant toute la durée de l'HAD.

A l'issue de cette période d'HAD de 14 jours, vous pourrez débiter votre rééducation fonctionnelle en ambulatoire (2 à 3 séances par semaine) dans un centre spécialisé.

### Les avantages de l'HAD

**Les avantages de l'HAD sont nombreux :**

- Vous **poursuivez votre rétablissement** à l'issue de votre hospitalisation dans notre service **chez vous, dans votre environnement familial habituel.**
- Lorsque vous quittez notre service en ambulance pour votre domicile avec HAD, **l'HAD vous apporte le jour même à votre domicile vos médicaments prescrits, organise les soins avec vous, assure la réalisation des pansements et des prises de sang.** Vous rentrez chez vous l'esprit libre !

- Vous bénéficiez **des mêmes conditions de soins qu'à l'hôpital** avec une infirmière qui se présente à votre domicile 2 fois par jour et un kiné qui poursuit votre rééducation fonctionnelle à votre domicile.
- Une **permanence téléphonique est assurée sept jours sur sept, 24h sur 24** pendant toute la durée de l'HAD.
- **Le médecin coordonnateur de l'HAD** vous suit et organise vos soins et votre surveillance en étroite collaboration **avec votre médecin traitant**.

**L'HAD c'est donc poursuivre son rétablissement à son domicile en toute sécurité avec une organisation des soins et une surveillance similaires à celles de l'hôpital.**

## Comment se déroule l'HAD ?

### Avant la chirurgie :

- **L'HAD sera discutée avec votre chirurgien lors de la consultation préopératoire**. Elle vous sera proposée en fonction de votre état général, du type de chirurgie envisagée et de vos conditions de vie à votre domicile.
- **Si l'HAD est envisagée lors de cette consultation, une infirmière de l'HAD prendra rendez-vous avec vous avant l'hospitalisation** pour se rendre à votre domicile afin d'évaluer vos conditions de vie et vous expliquer le déroulement de l'HAD.
- Les soins sont remboursés selon les mêmes modalités qu'à l'hôpital. Cependant **l'HAD n'assure pas les repas, les courses ou le linge**.

### Après la chirurgie :

- La sortie du service pour votre domicile avec l'HAD est confirmée après réalisation des examens de contrôle et discussion avec les médecins du service.
- **Les ordonnances de sortie (Pharmacie, infirmière, kiné) sont transmises par nos soins au médecin coordonnateur de l'HAD avant votre sortie.**
- Vous quitterez le service de chirurgie cardiaque en ambulance ou VSL.
- **L'infirmière de l'HAD se présentera le jour même de votre sortie à votre domicile. Elle vous remettra les médicaments prescrits à votre sortie.**
- **Pendant toute la durée de l'HAD, l'infirmière se présentera à votre domicile tous les jours, matin et soir**, pour assurer votre surveillance, réaliser les soins et s'assurer que votre rétablissement se passe dans les meilleures conditions.
- **Un kinésithérapeute se présentera à votre domicile** pour réaliser les exercices de rééducation fonctionnelle.
- **Votre médecin traitant sera informé et assurera également votre suivi à votre domicile.**
- **La durée de l'HAD sera de 14 jours.**
- **Après la période d'HAD, vous poursuivrez votre rééducation fonctionnelle dans un centre spécialisé en ambulatoire.** Ces séances sont réalisées 2 à 3 fois par semaine sur une demi-journée ou une journée avec des cardiologues et des kinésithérapeutes.